

Non à la fusion de Rivaz avec Chexbres et Saint-Saphorin

Message N° 06



Pour les votations fédérales et cantonales nous recevons avec le matériel de vote une brochure dans laquelle nous trouvons :
1° Le ou les objet(s) sur le(s)quel(s) nous votons. 2° Une explication sur le ou les objet(s). 3° Le ou les texte(s) soumis au vote.
4° L'avis de l'autorité exécutive, 5° **L'avis des opposants.**

Ces brochures sont loyales. Les avis des partisans et des opposants de l'objet soumis au vote sont imprimés dans celles-ci et chaque votant a la possibilité d'en prendre connaissance et peut ainsi se faire une opinion par lui-même en toute connaissance de cause.

Les informations écrites que nous avons reçues contenaient uniquement une présentation de cette éventuelle fusion, une description des travaux d'étude, le calendrier des étapes jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle commune. Aucune mention des inconvénients ni l'avis des opposants n'ont été officiellement mis par écrit pour être distribués aux citoyens de nos villages.

Jusqu'à maintenant, les opposants n'ont pas été convoqués par les autorités pour qu'ils puissent donner officiellement leur avis. Ils n'ont pas été associés aux divers comités de travail pour faire valoir leurs points de vue

Il nous a été expliqué, à l'assemblée informative de Rivaz, qu'il n'était pas prévu que l'avis des opposants soit donné par écrit aux citoyens avec le matériel de vote. Cette façon de faire n'est pas loyale, elle ne correspond pas du tout à ce dont nous avons l'habitude en Suisse.

Cette votation n'étant pas loyale, **il faut voter NON à la fusion des 3 communes le 26 octobre prochain.**

Liens : www.non1071.ch

<https://www.facebook.com/non.a.la.fusion.1071>

Rivaz, le 2 septembre 2014, André Chappuis